

## **Les Principes de l'observation des droits humains**

M. Roger Clark  
M. Jean-Clément Bagré

Le 24 juin 2002

M. Roger Clark a été secrétaire général à la section anglo-canadienne d'Amnistie Internationale.

M. Jean-Clément Bagré est responsable de la commission Animation/Promotion au sein du Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples(MBDHP)

### **M. Roger Clark**

#### **Les défenseurs des droits de la personne**

Il existe actuellement plusieurs éléments qui devraient encourager les défenseurs des droits humains dans leur travail. Il existe en particulier une conscientisation au niveau individuel du besoin de protéger les droits humains à travers le monde. La mise en cause accrue des valeurs et des protections traditionnelles encourage les gens à réagir. L'augmentation de la privatisation et la réduction du pouvoir de l'État donnent à l'individu l'impression d'être écarté du processus décisionnel. À la base du mouvement anti-mondialisation, par exemple, il existe un sentiment de frustration par rapport à la marginalisation de l'individu dans les activités de la société. En même temps, la société civile s'élargit et se redéfinit pour répondre aux changements politiques et économiques actuels. Nous pourrions même parler d'une mondialisation des droits de la personne, réponse à la menace internationale aux droits fondamentaux de la part des gouvernements et des intérêts privés.

Il y a toujours eu des violations des droits humains dans l'histoire du monde. Cependant, à l'heure actuelle, l'étendue des violations augmente, en parallèle avec le nombre de conflits civils et le nombre de pays sans structure de gouvernance ou moyens gouvernementaux pour protéger les droits des citoyens. Ces phénomènes ont des implications sur l'économie, l'environnement et la santé, et posent de nouveaux défis aux défenseurs des droits de la personne. Dans un même temps, il existe aujourd'hui une meilleure compréhension des violations des droits humains et nous sommes mieux équipés que jamais, avec les bons outils, réseaux et partenariats. Les nouvelles technologies de communication aident notamment à l'échange efficace d'informations.

Un troisième aspect de la situation dans laquelle travaillent les défenseurs des droits humains est lié au climat mondial depuis le 11 septembre 2001. Les luttes contre ce qui est nommé « le terrorisme » ou « le fondamentalisme » et la protection de la sécurité nationale engendrent des politiques qui risquent de menacer la protection traditionnelle

des droits. Le nouvel ordre mondial produit de nouvelles alliances dangereuses pour la défense des droits humains (par exemple la droite réactionnaire, l'extrémisme).

## **L'observation des droits humains**

Le processus d'observation des droits de la personne comprend trois aspects :

- 1) *La recherche* et le rassemblement d'informations (le cœur du travail dans une organisation comme Amnesty internationale qui a dirigé 132 missions de recherche l'an dernier);
- 2) *L'analyse* de l'information qui doit commencer au stade de la recherche mais qui continue, en profondeur, après la collecte des données;
- 3) *La documentation* de la recherche qui aboutit aux campagnes d'action. Les appels urgents, par exemple, permettent aux gens à travers le monde de répondre à une violation des droits humains quelques jours après que celle-ci se soit produite (Amnistie internationale a diffusé 863 appels urgents en 2001).

## **Pourquoi observer les droits de la personne?**

L'obligation d'observer les droits de la personne s'impose sur toute personne qui est sensible à la protection de ses droits et de ceux d'autrui. Il faut observer les droits de la personne parce que les violations des droits continuent d'exister partout dans le monde. En plus de cette responsabilité individuelle, l'observation des droits humains est aussi une responsabilité des institutions – des gouvernements, en particulier – qui découle de leurs lois nationales et des instruments internationaux. De plus en plus, il existe une reconnaissance de la responsabilité des entreprises pour promouvoir les droits humains même si cela demeure difficile à mettre en oeuvre. L'observation des droits humains devient donc un processus de responsabilisation pour ceux et celles dans des positions de pouvoir. Il faut de plus continuer à observer les droits humains pour mettre fin au problème de l'impunité de ceux qui violent les droits humains. La Cour pénale internationale devrait également devenir un autre moyen de tenir responsables les individus pour les abus qu'ils ont commis.

Le processus d'observation conduit à l'établissement des standards actuels et futurs des droits de la personne, soit dans les organisations internationales comme les Nations Unies, soit dans les organisations régionales comme l'Organisation de l'Unité Africaine, l'Organisation des États Américains ou le Conseil de l'Europe. La législation au niveau national n'est pas toujours adéquate et l'appui des organisations internationales est souvent nécessaire. L'observation des droits humains permet de plus d'élever les standards de ces organisations inter-gouvernementales et de renforcer les mécanismes pour les appliquer.

## **Qui observe les droits de la personne?**

Les organismes locaux sur le terrain sont des observateurs inestimables des droits humains. Le rôle des individus préoccupés par la situation des droits humains dans leur propre pays ou à travers le monde est également important. À l'échelle internationale, il existe les grandes organisations non-gouvernementales comme Amnistie internationale, Human Rights Watch et Médecins sans frontières. Le défi est de coordonner le travail de ces organisations pour qu'elles se renforcent mutuellement. Les commissions des droits humains font aussi de l'observation. Il existe des commissions non-gouvernementales et gouvernementales, ces dernières pouvant parfois être quelque peu problématiques. Néanmoins, les gouvernements ont des obligations internationales – et souvent nationales – d'observer et de documenter la situation des droits humains dans leur pays.

## **Quels droits humains sont observés?**

Tous les droits humains doivent être observés. La Conférence de Vienne de 1993 a renforcé la notion de l'indivisibilité des droits humains. Les standards internationaux reconnus actuellement confirment la nature universelle des droits de la personne qui doivent être protégés, malgré les différences religieuses ou culturelles. Les abus documentés sont ceux commis par les gens en pouvoir, les actes et les omissions des agents gouvernementaux et tout ce qui est fait avec la complicité de l'État.

## **Comment observer les droits de la personne?**

Les droits humains sont observés à l'aide des partenariats et des réseaux régionaux et mondiaux de défenseurs. L'observation dépend des missions sur le terrain et des rencontres avec les témoins de violations, les familles des victimes, les prisonniers, les réfugiés, les avocats, les journalistes, et d'autres. Les reportages des médias et les communiqués de presse officiels du gouvernement peuvent aider dans la collecte des données, mais doivent être analysés et vérifiés prudemment.

La réputation des observateurs des droits humains repose sur la crédibilité de leur travail. Pour maintenir cette crédibilité, le processus d'observation doit assurer les facteurs suivants :

- 1) *L'impartialité* : Les observateurs ne doivent pas donner l'impression qu'ils se rangent du côté d'un parti politique ou d'un groupe en particulier (en dehors de ceux qui sont victimes des violations des droits humains).
- 2) *La précision* de l'information : L'exactitude de l'information n'est pas automatique. Elle demande une analyse sérieuse de l'information, la vérification multiple des données et le recours à plusieurs sources d'information.

- 3) *La confidentialité* : C'est extrêmement important de protéger les individus qui fournissent de l'information sur les violations des droits humains. Même la publication de l'information anonyme nécessite l'accord de la personne qui la fournit.
- 4) *La sécurité* : Les défenseurs des droits de la personne doivent être conscients des dangers reliés à leur travail et prendre des mesures pour protéger leur sécurité et celle des informateurs et informatrices.

## **Conclusion**

L'observation des droits humains peut se résumer en trois mots clefs : l'action, la conscientisation et la promotion. La recherche doit être traduite en action concrète qui arrive à éduquer et conscientiser les gens et qui change les politiques des agents au pouvoir.

## **M. Jean-Clément Bagré**

### **La promotion et protection des droits humains : le cas du Burkina Faso**

Le Mouvement Burkinabé des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) est un organisme de défense et de promotion des droits fondé à Burkina Faso en 1989. Depuis son indépendance, ce pays a connu un nombre égal de régimes constitutionnels et de régimes militaires. Suite au dernier régime militaire en 1987, un groupe de Burkinabé a décidé de fonder le MBDHP pour surveiller le comportement du pouvoir public et obliger les autorités politiques à assumer la responsabilité pour leurs actes et omissions.

Le MBDHP s'est donné une triple mission :

- 1) *La promotion* des droits humains qui examine le contenu des droits, les mécanismes de plaidoyer et les obligations des citoyens pour assurer les droits de tout le monde. Le MBDHP a créé des « boutiques de droits » qui sont des lieux de ressource pour les gens qui veulent s'informer de leurs droits ou qui se croient victimes de violation;
- 2) *La protection* des droits humains consiste à surveiller l'action gouvernementale pour vérifier si elle correspond aux normes internationales des droits humains et pour informer la population des obligations de l'État vis-à-vis des instruments nationaux, régionaux et internationaux;
- 3) *La défense* des droits humains implique de documenter et de faire le suivi sur chaque cas de violation survenu, et d'assurer une certaine sécurité aux gens qui témoignent auprès du MBDHP.

## **L'assassinat de Norbert Zongo**

Il y a présentement 218 cas d'assassinat depuis 1987 qui n'ont pas encore été expliqués. L'assassinat du journaliste burkinabé Norbert Zongo a déclenché un mouvement civil au Burkina Faso contre la situation généralisée des violations des droits humains et de l'impunité des dirigeants politiques. Avant cet événement tragique, la lutte contre l'impunité politique commençait à se manifester avec l'implication des syndicats, des étudiants, des journalistes et d'autres membres de la société civile. Mais elle a pris de l'ampleur le 13 décembre 1998, lorsque M. Zongo a été tué.

M. Zongo enquêtait sur la mort de David Ouédraogo, le chauffeur du frère du Président Blaise Compaoré. M. Ouédraogo était accusé d'avoir volé de l'argent de son patron et il aurait pour cela été torturé à mort par la garde présidentielle. Le lieu où repose son cadavre n'a pas encore été identifié. Toute information sur la torture et le meurtre de M. Ouédraogo était relaté par M. Zongo, qui refusait d'arrêter son enquête avant que la population Burkinabé ne connaisse l'histoire dans son intégralité et que les assassins soient l'objet de procès criminels.

C'est dans ce contexte que M. Zongo et trois autres personnes ont été tués et leurs corps brûlés. Cette nouvelle a provoqué des manifestations parce que la population savait que le parti politique majoritaire était impliqué dans le meurtre. Les membres du MBDHP se sont rendus sur place pour prendre des photos du cadavre de M. Zongo qu'ils ont ensuite diffusé à l'organisation internationale des droits humains, Reporters sans frontières. Suite à la découverte des cadavres, le MBDHP, les collectifs syndicaux, les membres du parti politique de l'opposition et d'autres organisations ont organisé un rassemblement funèbre pour M. Zongo, honorant son engagement dans le MBDHP et son militantisme pour les droits de la personne.

Face à la gravité de la situation, un collectif d'organisations populaires s'est constituée d'organisations populaires incluant des syndicats, des étudiants, des journalistes et le MBDHP » Il s'agit du Collectif des organisations démocratiques de masse et des partis politiques. Aujourd'hui, le Collectif regroupe 79 organisations. Il a défini des axes de combat pour pouvoir focaliser ses énergies et établir une plate-forme d'action commune :

- Exiger des explications sur l'assassinat de Zongo;
- Exiger une enquête internationale;
- Exiger une commission civile d'enquête locale;
- Exiger l'égalité de tous devant la loi;
- Exiger le respect de la constitution;
- Dénoncer la violence utilisée contre les manifestations populaires.

Le rapport de l'enquête internationale et celui de la commission civile locale ont tous deux démontré la manière précise et atroce par laquelle M. Zongo a été assassiné. Ils ont dénoncé l'implication des gardes de sécurité du Président Blaise Compaoré. Le gouvernement a réagi en proposant une commission d'anciens présidents et de personnes ressources alliées au parti majoritaire, ce que le peuple Burkinabé a appelé de façon ironique « le Collège des Sages. » Leur rapport a souligné les violations des droits

humains commises par tous les régimes politiques au pays depuis 1960 et tentait de mettre l'assassinat de M. Zongo dans l'arrière-plan d'une crise structurelle généralisée qui demandait des solutions institutionnelles. Au lieu d'établir des tribunaux indépendants pour juger les actes des personnes accusées d'assassinat, le Collège des Sages recommandait l'indemnisation des familles des victimes de tous les assassinats depuis 1960.

Le Collectif a ouvertement critiqué le rapport du Collège des Sages. Pour cela, les membres du Collectif ont été arrêtés et accusés de sédition. Cependant, à travers des réseaux internationaux d'organismes des droits humains, 117 avocats ont demandé de défendre les membres du Collectif et ces derniers ont été acquittés.

À la troisième réunion du Collectif, les membres ont défié l'ordonnance du maire de la ville d'Ouagadougou, Simon Compaoré, en marchant sur sa « zone rouge » pour exiger une fois encore la justice dans le cas de Norbert Zongo. Des manifestations comme celle-là ont souvent mis les membres du MBDHP en confrontation avec les forces armées et il y a eu multiples arrestations des manifestants et des tentatives d'intimidation envers les personnes arrêtées.

Après la première assemblée générale du Collectif et les pressions populaires, le tribunal jugeant le meurtre de David Ouédraogo a débuté et trois membres de la garde présidentielle ont été condamnés à des emprisonnements d'entre 12 et 20 ans. Cependant, ceux qui ont dirigé ces condamnés n'ont pas été arrêtés et le sentiment général parmi la population était que la justice n'avait pas été faite. Le Collectif a donc organisé une autre marche nationale sur la capitale, celle-ci réunissant 70,000 personnes.

En plus des réunions et des marches, le Collectif a soutenu les actions d'autres secteurs de la population, comme une grève de 96 heures organisée par les enseignant(e)s. Ceux-ci dénonçaient leurs conditions de travail difficiles et la violence faite aux jeunes élèves qui manifestaient contre le gouvernement. En effet, le gouvernement tentait de réprimer tout ce qui était relié au Collectif et des milices se sont organisées pour étendre l'intimidation et la répression des membres du MBDHP (par exemple en brûlant leurs maisons).

Néanmoins, le MBDHP et la population Burkinabé en général refusaient d'accepter la situation d'injustice dans le pays. Face à cette opposition, le gouvernement a initié la Journée nationale du pardon dans laquelle le président actuel et les anciens présidents demandaient pardon au peuple pour leurs actes de répression. Encore une fois, c'était une tentative pour démontrer que le gouvernement actuel n'était pas le seul responsable des violations des droits humains. Cependant, une grande part des familles des victimes ne savait pas où a été enterré leur proche, ou ce qui s'est passé depuis sa disparition. Le pardon proposé par le gouvernement n'impliquait pas de tribunaux ni de vérification des faits.

## Conclusion

Les activités du Collectif des organisations démocratiques de masse et des partis politiques, incluant le MBDHP, ont contribué au développement d'un mouvement national contre la répression et les violations des droits humains au Burkina Faso. En même temps, le Collectif a élargi l'espace public pour la contestation politique et sociale et a consolidé les organismes civils. La réaction du pouvoir politique vis-à-vis de ces activités illustre l'étendue de la répression et le manque de primauté du droit dans le pays.

## Séance de questions

Durant la période de questions, les participant-e-s au PIFDP ont notamment abordé les sujets suivants. Voici la synthèse des réponses des présentateurs :

- **L'objectivité du dernier rapport d'Amnistie internationale sur les droits humains en Algérie.** La situation politique en Algérie est très complexe et la vérité des faits est souvent difficile à établir. Amnistie internationale encourage les investigations sérieuses et transparentes et a déjà critiqué le manque d'explication des forces armées algériennes qui ne sont pas intervenues pour défendre des civils dans des situations de massacres. Dans la préparation du dernier rapport, les membres d'Amnistie internationale ont rencontré des familles de disparus, des victimes d'actes de violence, des forces paramilitaires, des militaires et des membres du gouvernement. Amnistie internationale continue de travailler sur 3000 cas de disparus durant les dix dernières années qui demeurent sans explication du gouvernement. En consultant les rapports d'Amnistie internationale sur l'Algérie rédigés dans dernières dix années, nous pouvons constater qu'ils insistent sur la responsabilité de toutes les factions politiques dans les violations des droits humains.
- **Comment rendre les institutions nationales des droits humains plus efficaces et crédibles?** Les institutions des droits humains fondées par l'État peuvent manquer d'impartialité vis-à-vis de ce qu'elles sont supposées surveiller, c'est-à-dire l'État. Pour cette raison, les lois nationales qui gouvernent ces institutions doivent être très claires et le processus de surveillance doit se dérouler de façon transparente. Il est aussi très important que les institutions nationales rendent public tout leur travail. L'efficacité des institutions nationales peut dépendre de leur capacité d'imposer des sanctions criminelles. Par exemple, la Commission canadienne des droits humains peut étudier des cas de violations et publier des rapports, mais seules les cours criminelles peuvent imposer des peines criminelles. Les organismes internationaux fournissent souvent un soutien important qui permet aux institutions nationales de mieux fonctionner.
- **Comment observer les droits économiques, sociaux et culturels (ESC)?** L'observation des droits ESC nécessite la coordination de plusieurs organismes de la société civile dans le pays et à l'étranger. Elle demande d'être située dans un contexte historique qui considère les besoins fondamentaux de la population. Elle demande

enfin un niveau de mobilisation politique suffisant de la société civile suffisant pour revendiquer ces droits. L'observation des droits ESC nécessite la participation active des populations les plus pauvres, et la présentation de leur expérience de vie. Cependant, il y a des droits fondamentaux – comme le droit à la vie menacé par le VIH/SIDA – qui dépassent les distinctions entre droits civils et politiques et droits ESC et qui exigent des actions immédiates pour qu'ils soient respectés.

- **Le manque d'observation et de documentation internationale sur les massacres des réfugiés rwandais au Congo :** Il est très problématique pour les observateurs internationaux d'accéder au Congo et il existe donc un manque d'information précise sur les massacres passés et sur ce qui se passe toujours dans le pays. La présence de forces armées étrangères dans le pays rend la situation encore plus complexe pour l'observation. Face à ces difficultés, Amnistie internationale a plutôt réagi aux massacres avec des appels urgents lancés par les organismes partenaires congolais des droits humains dans le pays. Il est regrettable que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies n'ait pu élaborer un rapport sur les massacres au Congo, mais la documentation sera faite une fois que les conditions requises existeront dans le pays.